

Guide utilisateur de la plateforme Smart OA

Version du document : 1

Date du document : 04/09/2026

Ce document regroupe l'ensemble des informations disponibles sur la plateforme de service Smart OA, hors guide de l'API qui est disponible sur le site internet d'EDF OA.

Les anciens documents disponibles avant la date de publication de ce document ne sont plus disponibles. Leur contenu a été repris dans ce document général.

Des documents complémentaires sur des sujets spécifiques sont également disponibles sur le site d'internet d'EDF OA : <https://www.edf-oa.fr/collectivite-et-entreprise/ressources-reglementaires/arret-ou-limitation-des-sites-sous-oa>.

Ce document est susceptible d'être mis à jour régulièrement.

Table des matières

1.	Principes généraux de la plateforme	4
1.1.	Rappel du contexte réglementaire.....	4
1.2.	Présentation de la plateforme Smart OA.....	4
1.3.	Présentation des environnements.....	4
1.4.	Présentation des consignes EDF OA.....	5
1.5.	Présentation des acquittements	6
2.	Description des différents types de comptes.....	7
2.1.	Description des comptes utilisateurs.....	7
2.2.	Fonctionnalités associées aux comptes Producteur et Gestionnaire	7
3.	Initialisation des comptes Producteurs et Gestionnaires.....	10
3.1.	Prérequis : fournir à EDF OA (ou au Producteur) un mail identifiant 10	
3.2.	Présentation schématique.....	11
3.3.	Présentation étape par étape de l'initialisation	12
3.4.	Configuration multi-appareils pour un même compte.....	19
4.	Modification des comptes Producteurs et Gestionnaires après initialisation	22
4.1.	Pour un compte Producteur.....	22
4.2.	Pour un compte Gestionnaire	23
5.	Présentation du portail web	24
5.1.	Procédure de connexion.....	24
5.2.	Présentation des onglets.....	24
6.	Présentation de l'API	35
7.	Support utilisateurs.....	36
7.1.	Problèmes techniques.....	36
7.2.	Pour toute autre demande.....	36
8.	Traitement des données personnelles.....	36
9.	Stockage des données historiques sur la plateforme	37
10.	ANNEXES	38

10.1. Procédure de changement d'adresse compte Producteur 38

1. Principes généraux de la plateforme

1.1. Rappel du contexte réglementaire

La plateforme Smart OA est mise à disposition des producteurs visés par l'application du II de l'article 175 de la loi de finances pour 2025, modifié par l'article 185 de la loi de finances pour 2026 et des arrêtés pris en application.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la page dédiée sur le site internet d'EDF OA : <https://www.edf-oa.fr/collectivite-et-entreprise/ressources-reglementaires/arret-ou-limitation-des-sites-sous-oa>.

1.2. Présentation de la plateforme Smart OA

La plateforme Smart OA permet de mettre à disposition les consignes EDF OA (de production ou d'arrêt des installations), de permettre de les acquitter et de consulter des données d'historiques associées.

Elle consiste en :

- Un **portail web** avec connexion à un espace privé permettant la configuration des accès aux données et les actions manuelles (récupération des consignes EDF OA, acquittement des consignes et téléchargement des données historiques),
- Un **service API** permettant les actions de récupération des consignes EDF OA, d'acquiescement des consignes et de téléchargement des données historiques de manière automatique via une connexion informatique.

La plateforme Smart OA (API et portail) ne peut être utilisée pour aucun autre mécanisme que Smart OA (mécanisme d'ajustement, services systèmes etc.).

1.3. Présentation des environnements

Pour les installations concernées par le dispositif Smart OA, EDF OA met à disposition deux environnements dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

	Objectifs	URL
Environnement de test	Mettre à disposition des données fictives pour permettre la prise en main et les tests.	https://app.services-smart-oa-rec-user.edf.fr/
Environnement opérationnel	Mettre à disposition les consignes réelles à suivre.	https://app.services-smart-oa.edf.fr/

Une description détaillée de ces environnements est fournie dans les parties suivantes.

Ces 2 environnements sont uniquement accessibles aux utilisateurs disposant de comptes rattachés à des contrats effectivement soumis règlementairement au dispositif Smart OA.

En cas d'évolution, les nouvelles fonctionnalités sont d'abord implémentées sur l'environnement de test avant de l'être sur l'environnement opérationnel.

Concernant l'environnement de test, les jeux de données pour les contrats et pour les consignes EDF OA sont fournis à titre indicatif pour des besoins de tests lors de la période de tests indiquée par EDF OA et peuvent ne pas être mis à jour aussi régulièrement que sur l'environnement opérationnel.

En cas de besoin spécifique, nous vous invitons à contacter EDF OA via l'adresse mail smart-oa-contact-technique@edf.fr, EDF OA étudiera la possibilité de répondre à votre demande.

1.4. Présentation des consignes EDF OA

Les consignes EDF OA sont mises à disposition tous les jours, la veille pour le lendemain, après publication des résultats du marché Spot, soit vers 13h¹ sur la plateforme Smart OA.

En mode nominal, les consignes EDF OA sont définitives une fois publiées. En cas d'incident, elles peuvent toutefois être modifiées jusqu'à 30 min avant l'heure limite d'accès au réseau (HLAR)², soit jusqu'à 16h (sauf report indiqué par RTE de l'HLAR).

- Une consigne à « 1 » signifie qu'un arrêt est demandé (« consigne d'arrêt ») ;
- Une consigne à « 0 » signifie qu'aucun arrêt n'est demandé : l'installation doit donc produire à pleine puissance (« consigne de production »).

Une consigne d'arrêt est susceptible d'être émise dès lors que le prix sur le marché Spot pour un quart d'heure donné est inférieur ou égal à -0,11€/MWh (cf. https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Deliberations/2026/260327_2026-68_Methodo_CSPE.pdf délibération CRE N°2026-168).

¹ Information à titre indicatif

² Heure limite de transmission à RTE des Programmes d'Appel, des performances et des contraintes techniques et des Offres d'Ajustement de la veille pour le lendemain. Cette heure limite est fixée par défaut à 16H30 en J-1 (cf. Règles de marché RTE - Dispositions générales, en vigueur au 01/01/2026)

Cependant, **les producteurs doivent se baser sur la consigne mise à disposition par EDF OA, et non pas sur le résultat du marché Spot.**

En effet, afin de répondre au mieux aux besoins du marché Spot, une consigne EDF OA individuelle et unique est mise à disposition pour chaque installation. En particulier, lorsque l'arrêt de toutes les installations n'est pas nécessaire, seules certaines installations ont une consigne d'arrêt, sélectionnées par le biais d'un algorithme fondé sur des principes objectifs et non discriminatoires. Les données sont à disposition de la DGEC et de la CRE pour contrôle du caractère équitable.

Par ailleurs, plusieurs périodes d'arrêt distinctes peuvent survenir pour une même journée pour une même installation. L'algorithme de choix des installations à arrêter permet de minimiser les arrêts/redémarrages pour une installation pour une journée donnée.

Les **consignes sont différentes selon les contrats d'OA** :

- Certains contrats peuvent être arrêtés, d'autres non (cf. partie précédente).
- Entre deux contrats d'OA distincts les horaires de début et de fin d'arrêt peuvent être décalés de 5 minutes.



Jusqu'au 31/12/2027, pour une journée donnée et un parc donné, les valeurs de consigne seront fixes pour le producteur une fois mises à disposition. Une mise à jour des données de consignes pourra être mise en place à partir de 2028, tel que prévu dans les dispositions réglementaires, notamment pour ajuster les consignes au plus proche de l'horizon infra-journalier.

1.5. Présentation des acquittements

Conformément à l'arrêté du 22 décembre 2025, « le producteur acquitte sa prise de connaissance de cette demande d'arrêt [...] et ajuste son programme de production en conséquence ».

Acquitter « Oui » ou « TRUE »

Vous indiquez à EDF OA que vous **allez respecter l'ensemble des consignes (0 et 1) pour tous les pas de temps de la journée**

Acquitter « Non » ou « FALSE »

Vous indiquez à EDF OA que **vous n'allez pas respecter au moins une consigne (0 ou 1) pour au moins un pas de temps de la journée**

L'acquiescement doit être systématique, même en cas de consigne de production.

L'acquiescement n'impacte pas la facturation dans le contexte réglementaire actuel.



L'acquittement doit être effectué de manière systématique, y compris les jours fériés et le week-end.

2. Description des différents types de comptes

2.1. Description des comptes utilisateurs

La plateforme de services Smart OA fonctionne avec 2 types de comptes :

- Compte **Producteur** : compte créé par EDF OA, à destination des titulaires de contrats (ou société dûment mandatée par le titulaire) ;
- Compte **Gestionnaire** : compte créé depuis un compte **Producteur**, à destination d'éventuels gestionnaires non titulaires de contrats.



Un compte est associé à une adresse mail unique qui sert d'identifiant sur la plateforme Smart OA.

Plusieurs contrats peuvent être rattachés à un même compte.

2.2. Fonctionnalités associées aux comptes Producteur et Gestionnaire

Avec un compte **Producteur** :

- J'ai la vision des contrats qui sont rattachés à mon compte ;
- J'ai la possibilité d'accéder aux consignes EDF OA pour mes contrats pour J+1 ;
- J'ai la possibilité d'acquitter les consignes EDF OA pour mes contrats pour J+1 ;
- J'ai la possibilité d'accéder à l'historique des consignes EDF OA pour mes contrats ainsi qu'aux acquittements réalisés par moi ou mes gestionnaires ;
 - Toutefois, dès lors qu'un contrat n'est plus rattaché à mon compte, je n'ai plus la possibilité d'accéder à l'historique des données pour ce contrat.
- J'ai la possibilité de changer de mot de passe à tout moment ;
- J'ai également la possibilité de désigner un ou plusieurs **Gestionnaires** pour une partie ou pour l'ensemble de mes contrats. **Un contrat ne peut toutefois être rattaché qu'à un seul Gestionnaire** ;
- Je n'ai **pas** la possibilité de modifier l'adresse mail de mon compte : pour cela, la demande doit être effectuée auprès d'EDF OA (cf. détail dans le paragraphe dédié).



- En désignant un *Gestionnaire*, j'atteste, en tant que contact titulaire du contrat sélectionné (ou société dûment mandatée par le titulaire), que j'autorise le ou les utilisateurs de l'adresse mail du *Gestionnaire* à se connecter avec un compte *Gestionnaire* à la plateforme Smart OA et à réaliser les actions possibles (consultation des consignes EDF OA et acquittement de ces consignes) concernant le contrat d'OA sélectionné pour lequel je les ai autorisés ;
- Par défaut, sans désignation de *Gestionnaire*, je serai l'unique utilisateur de la plateforme Smart OA pour mes contrats ;
- J'ai la possibilité de modifier les *Gestionnaires* à tout moment et, en particulier, de supprimer les accès des *Gestionnaires* à mes contrats ;
- Lors d'un ajout de *Gestionnaire*, celui-ci recevra immédiatement sur l'adresse mail indiquée par le *Producteur* un mail d'initialisation de son compte *Gestionnaire* (cf. détails dans la partie dédiée).

Avec un compte *Gestionnaire* :

- J'ai la vision des contrats délégués par un *Producteur* qui sont rattachés à mon compte ;
- J'ai la possibilité d'accéder aux consignes EDF OA pour ces contrats pour J+1 ;
- J'ai la possibilité d'acquitter les consignes EDF OA pour ces contrats pour J+1 ;
- J'ai la possibilité d'accéder à l'historique des consignes EDF OA pour ces contrats ainsi qu'aux acquittements réalisés par moi ou mon *Producteur* ;
 - Toutefois, dès lors qu'un *Producteur* retire des contrats rattachés à mon compte, je n'ai plus la possibilité d'accéder à l'historique des données pour ces contrats.

J'ai la possibilité de changer de mot de passe à tout moment ;

Je n'ai **pas** la possibilité de modifier l'adresse mail de mon compte : pour cela, la demande doit être effectuée auprès du *Producteur* qui m'a désigné.



Pour les Producteurs et Gestionnaires : si pour un Gestionnaire plusieurs Producteurs m'ont donné délégation pour un ou plusieurs contrats, je devrai disposer d'autant de comptes distincts (et donc d'adresses mail distinctes) que de Producteurs. Pour des questions de confidentialité et d'étanchéité des données, un Gestionnaire ne pourra pas disposer d'un seul compte avec des contrats associés à différents Producteurs.

Il est donc essentiel que les Producteurs et Gestionnaires se coordonnent au moment des délégations de sorte à assurer l'unicité de l'adresse mail du Gestionnaire qui sera renseignée par le Producteur.

Par conséquent, un Gestionnaire devra disposer d'autant d'adresses mails que de Producteurs dont il aura la délégation d'un ou plusieurs contrats.

Préconisation EDF OA pour optimiser le processus pour les Gestionnaires : exploiter le plus-adressing (RFC5233) qui permet de rediriger des mails vers un mail unique :

- Une adresse unique est utilisée par le Gestionnaire (exemple : gest@test.com)
- Le Gestionnaire fournit à chacun de ses Producteurs les adresses mails au format : gest+prod1@test.com , gest+prod2@test.com, etc.
- Lors de la création des comptes Gestionnaires par les Producteurs, l'envoi des mails d'initialisation des comptes Gestionnaire sera déclenché.
- Les mails envoyés à ces adresses parviendront bien à la boîte mail unique gest@test.com. L'adresse de destinataire figurant dans le mail reçu (gest+prod1@test.com ou gest+prod2@test.com) permettra au Gestionnaire de voir à quel Producteur correspond le mail d'initialisation.
- Point d'attention : l'accès à cette fonctionnalité peut être restreint ou désactivé par la Direction des systèmes d'information de votre organisation.

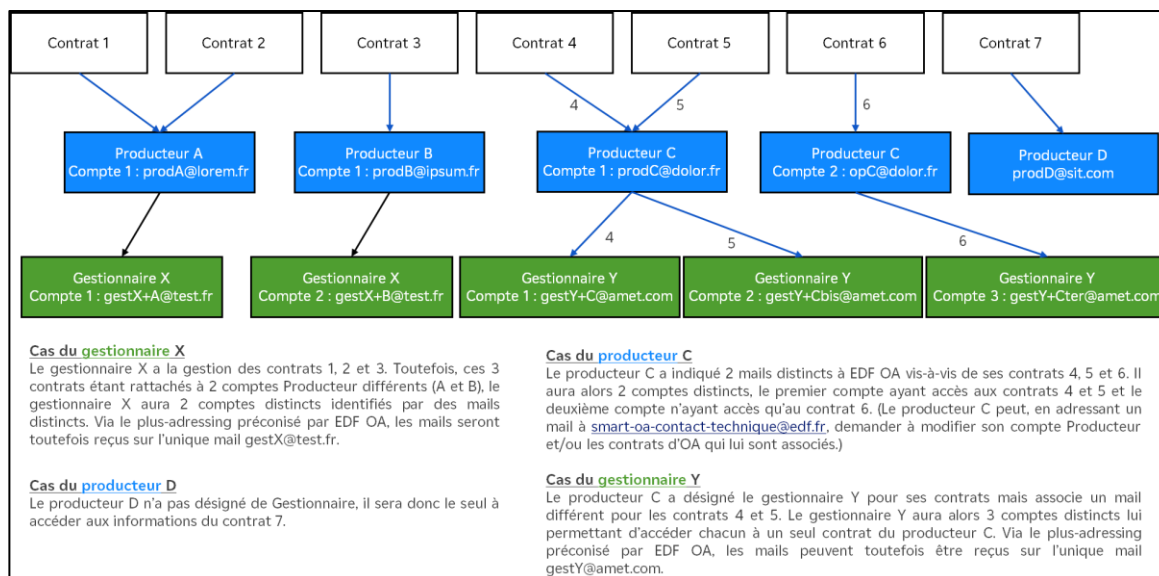


Figure 1 - Illustration des schémas possibles de Producteur/Gestionnaire

3. Initialisation des comptes Producteurs et Gestionnaires

3.1. Prérequis : fournir à EDF OA (ou au Producteur) un mail identifiant

Pour un compte Producteur

Si je suis titulaire (ou société dûment mandatée par le titulaire) d'un ou plusieurs contrats en OA concernés par le dispositif Smart OA, j'ai reçu³ un ou plusieurs mails (1 mail par contrat) de la part d'EDF OA m'invitant à renseigner une adresse mail servant d'identifiant pour créer un compte **Producteur** sur la plateforme Smart OA pour chacun de mes contrats.

- Soit j'ai indiqué **une seule adresse mail** pour l'ensemble de mes contrats → un **unique** compte **Producteur** sera initialisé par EDF OA avec ce mail comme identifiant et ce compte me donnera accès aux données de tous mes contrats ;
- Soit j'ai indiqué **X adresses mail différentes** selon mes contrats → **X comptes Producteur** seront alors initialisés par EDF OA et chacun de ces comptes donnera accès uniquement aux données des contrats associés.

En cas de problème de rattachement de contrats, nous vous invitons à contacter le service technique Smart OA dont les coordonnées se trouvent sur le site internet dédié d'EDF OA (cf. détail dans la partie 6).

Pour un compte Gestionnaire

Si je suis **Gestionnaire**, je dois fournir à mon producteur une adresse mail qui servira d'identifiant pour mon compte. Mon producteur pourra alors créer le compte

³ Ces mails sont envoyés selon les planning décrits sur le site internet dédié d'EDF OA.

Gestionnaire associé à cette adresse mail. Lors de la création du compte, un mail d'initialisation sera envoyé à l'adresse mail du **Gestionnaire**.

Les parties suivantes sont communes aux initialisations de comptes **Producteur ou **Gestionnaire**.**

3.2. Présentation schématique

Afin de sécuriser les accès à la plateforme Smart OA, une authentification renforcée à deux facteurs, consistant en un mot de passe et l'utilisation d'un code à usage unique (TOTP⁴), est mise en place par défaut, dès l'initialisation des comptes sur **l'environnement opérationnel uniquement**.

L'authentification est simplifiée sur l'environnement de test avec un simple mot de passe requis uniquement.

De manière schématique, les 6 étapes d'initialisation (détaillées dans la partie suivante) sont :

N° étape	Description étape	Environnement de test	Environnement opérationnel
1	Je clique sur le lien contenu dans le mail d'initialisation	✓	✓
2	J'arrive sur l'écran « Configuration de l'authentification par mobile » et je configure mon compte pour la génération de codes à usage unique (TOTP)	✗	✓
3	J'arrive sur l'écran « Nouveau mot de passe » et je définis le mot de passe	✓	✓
4	J'arrive sur la page de définition du Prénom/Nom	✓	✓
5	J'arrive sur la page "Votre compte a été mis à jour" et "Cliquez ici pour vous connecter"	✓	✓
6	Je clique sur "Cliquez ici pour vous connecter" qui vous renvoie vers la page d'accueil du portail Smart OA	✓	✓

⁴ TOTP (Time-based One-Time Password) : code numérique temporaire à usage unique (généralement à 6 chiffres) valable 30 secondes

Je peux ensuite me connecter :

- Sur l'environnement de test : avec mon mail identifiant et mon mot de passe ;
- Sur l'environnement opérationnel : avec mon mail identifiant, mon mot de passe et un code TOTP.



Les 2 environnements étant distincts, il est nécessaire de procéder à l'initialisation des comptes sur chaque environnement. Ainsi, un Producteur reçoit un mail d'initialisation pour chaque environnement. Un Gestionnaire reçoit un mail d'initialisation pour chaque environnement à condition que son Producteur ait réalisé les gestes requis sur chaque environnement.

3.3. Présentation étape par étape de l'initialisation

3.3.1. Réception du mail d'initialisation

Un mail d'initialisation est transmis par EDF OA à l'adresse mail qui servira d'identifiant pour le compte.

- **Pour un compte Producteur** : l'adresse mail est celle qui a été communiquée à EDF OA par le titulaire (ou société dûment mandatée par le titulaire) du contrat ;
- **Pour un compte Gestionnaire** : l'adresse mail est celle qui a été renseignée par le Producteur.



Les mails d'initialisation sont envoyés par l'adresse noreply.smartoa@exaion.cloud

L'objet des mails :

- Pour l'environnement de test : [TEST] Votre compte Smart OA
- Pour l'environnement opérationnel : Votre compte Smart OA

Le lien permettant d'initialiser le compte est valable pendant une durée de 7 jours après l'envoi du mail.

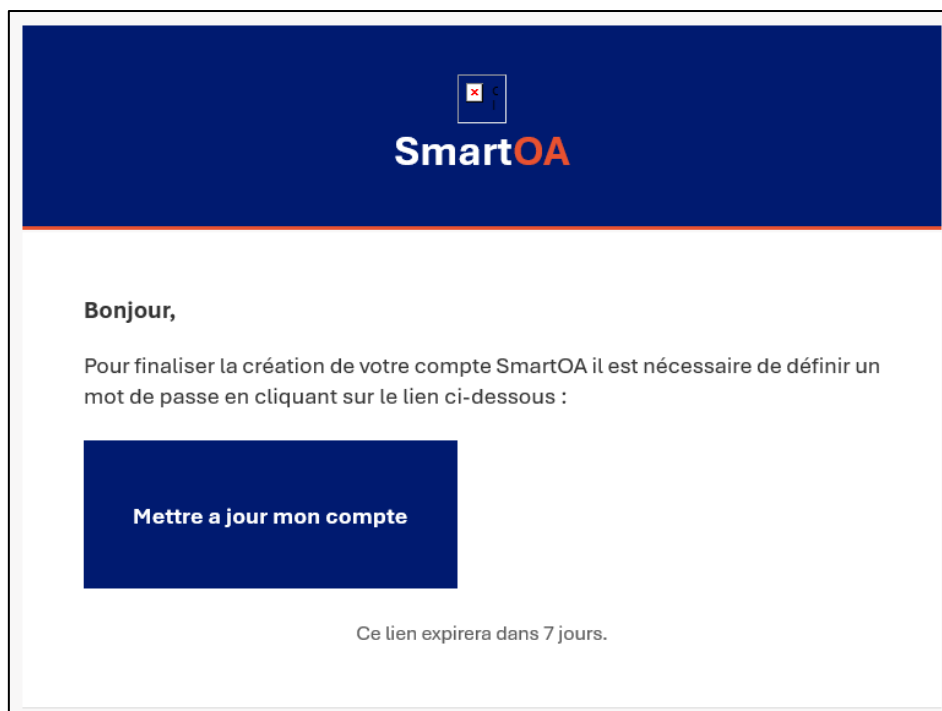


Figure 2 - Illustration du mail d'initialisation

3.3.2. Configuration de l'authentification par mobile

Cette étape est uniquement nécessaire pour l'environnement opérationnel.

Il est nécessaire d'installer une application mobile permettant de générer un code à usage unique TOTP (exemples : Microsoft Authenticator, FreeOTP, Google Authenticator).



Il n'est pas possible à ce stade de générer un code à usage unique TOTP qui serait transmis par mail ou SMS. Il vous sera nécessaire d'utiliser une des applications mobiles listées, dont l'utilisation est gratuite.

Configuration de l'authentification par mobile

1. Installez une des applications suivantes sur votre mobile :

- Microsoft Authenticator
- FreeOTP
- Google Authenticator

2. Ouvrez l'application et scannez le code-barres :



[Impossible de scanner ?](#)

3. Entrez le code à usage unique fourni par l'application et cliquez sur Sauvegarder pour terminer.

Renseignez un nom d'appareil pour vous aider à gérer vos appareils OTP.

Code à usage unique *

Nom d'appareil *

☐ Se déconnecter des autres appareils

Figure 3 - Ecran de configuration de l'authentification par mobile

En renseignant votre nom d'appareil, vous disposerez d'une authentification propre à cet appareil. Plus tard, vous pourrez, via l'espace d'administration de votre compte, ajouter d'autres appareils afin de permettre à d'autres utilisateurs de se connecter à ce compte (cf. partie dédiée 3.3.5).

3.3.3. Définition du mot de passe

Vous serez ensuite invités à définir un mot de passe, qui sera commun à tous les appareils du compte.

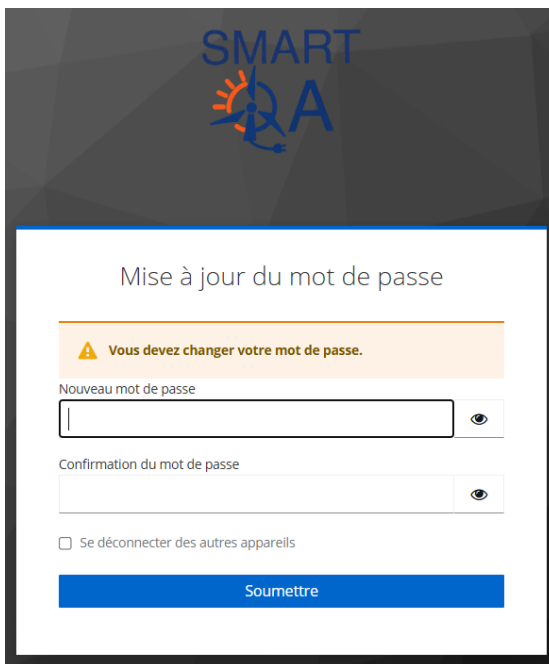


Figure 4 - Ecran de configuration du mot de passe



Vous disposez d'un délai de 5 minutes pour procéder à la définition de ce mot de passe. La page ne doit pas être rechargée, ni fermée.

Après ce délai, la page risque de vous indiquer que le temps imparti pour la connexion est écoulé. Vous devez dans ce cas fermer votre page et cliquer de nouveau sur le lien d'initialisation reçu par mail afin de redémarrer la procédure.

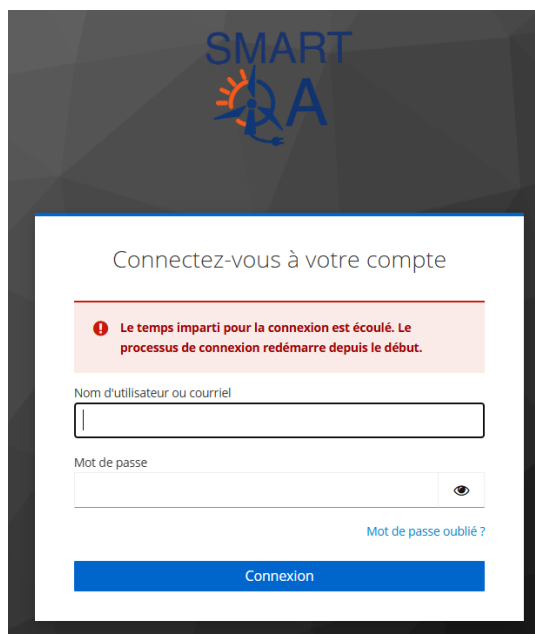
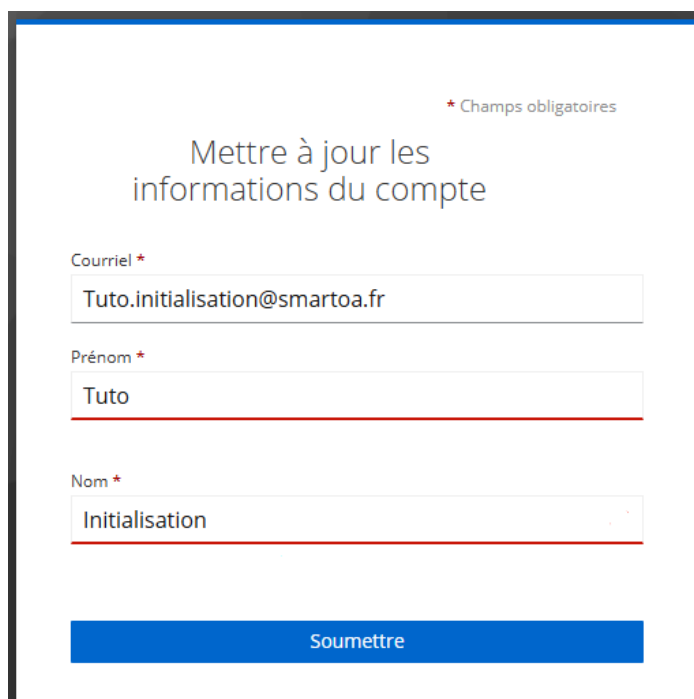


Figure 5 - Message d'erreur en cas de dépassement du temps imparti

3.3.4. Définition du Prénom et Nom

Vous serez ensuite invités à renseigner le Prénom et Nom associés au compte.

Le champ « Courriel » sera déjà prérempli sur la base de l'adresse mail qui a reçu le lien d'initialisation.



* Champs obligatoires

Mettre à jour les informations du compte

Courriel *

Tuto.initialisation@smartoa.fr

Prénom *

Tuto

Nom *

Initialisation

Soumettre

Figure 6 - Ecran de configuration du Prénom et Nom

Ces données (Prénom et Nom) seront affichées plus tard sur votre portail Smart OA dans l'espace en haut à droite (cf. partie surlignée en **jaune**) qui vous permettra d'administrer votre compte :

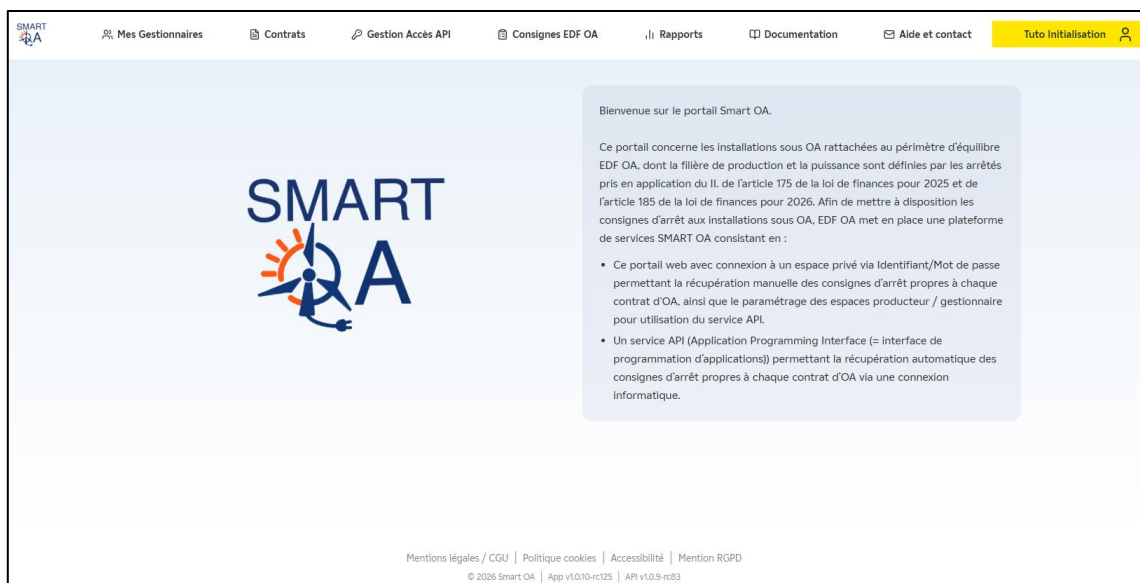


Figure 7 - Illustration de l'affichage du Prénom et Nom sur le portail web Smart OA

3.3.5. Confirmation de l'initialisation du compte

Après les étapes précédentes, vous verrez apparaître une confirmation que le compte a été mis à jour (initialisation complète).

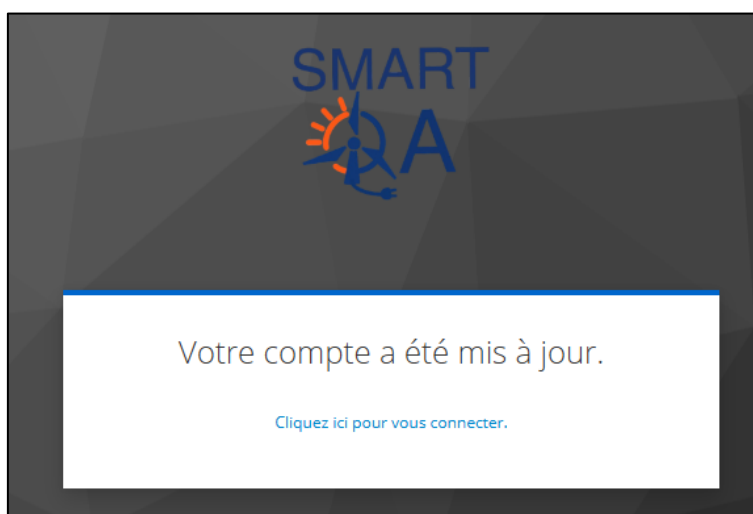


Figure 8 - Confirmation d'initialisation du compte

3.3.6. Première connexion

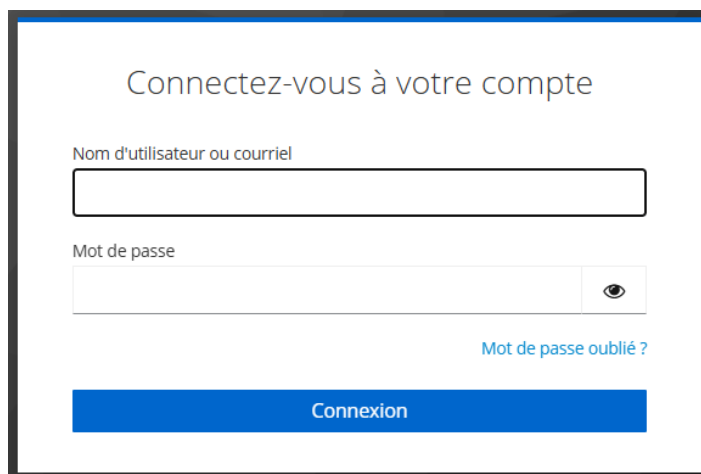
En cliquant sur le lien « *Cliquez ici pour vous connecter* », vous arriverez sur l'accueil du portail Smart OA et il faudra alors cliquer sur le bouton « **Se connecter** » situé en haut à droite pour procéder à la première connexion :



Figure 9 - Page d'accueil du portail web Smart OA

Vous aurez ensuite à renseigner :

- votre mail (celui ayant reçu le mail d'initialisation et servant d'identifiant) ;
- le mot de passe que vous avez défini à l'étape 3 ;
- puis dans un deuxième temps le code à usage unique généré via votre application mobile.



Connectez-vous à votre compte

Nom d'utilisateur ou courriel

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion

Figure 10 - Premier écran de connexion avec mail et mot de passe

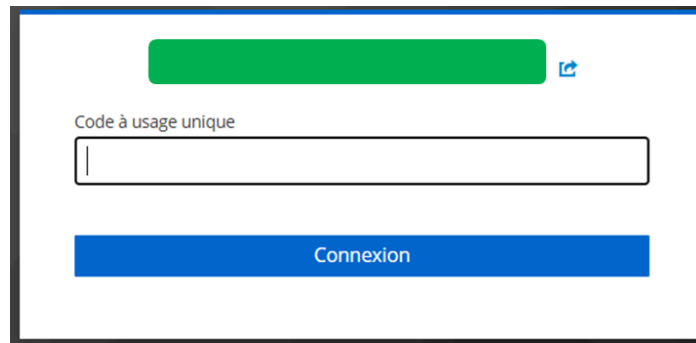


Figure 11 - Deuxième écran de connexion avec code à usage unique TOTP



Une fois le compte Producteur initialisé, l'utilisateur pourra :

- Ajouter de nouveaux appareils pouvant se connecter au compte Producteur ;
- Désigner le ou les gestionnaires de ses contrats ;

Ces éléments sont décrits dans les pages suivantes.

3.4. Configuration multi-appareils pour un même compte

Afin de sécuriser les accès à la plateforme Smart OA, une authentification renforcée à deux facteurs, consistant en un mot de passe et l'utilisation d'un code à usage unique (TOTP⁵), est mise en place par défaut, dès l'initialisation des comptes sur **l'environnement opérationnel uniquement**.

A l'issue de l'initialisation d'un compte, il est possible d'y associer de nouveaux « appareils » (dispositifs électroniques permettant de scanner un QR code et d'utiliser une application TOTP) afin d'accéder au portail Smart OA, avec l'authentification renforcée. Chaque appareil génère alors ses propres codes d'authentification.

Concrètement, ceci permet à différents utilisateurs au sein de votre organisation de se connecter au portail Smart OA :

- avec le compte unique lié au mail d'initialisation ;
- avec le mot de passe choisi pour ce compte lors de l'initialisation ;
- mais chacun avec leur propres codes d'authentification TOTP, générés par leur appareil, et de manière autonome.

Pour cela, vous pouvez :

⁵ TOTP (Time-based One-Time Password) : code numérique temporaire à usage unique (généralement à 6 chiffres) valable 30 secondes

- Vous rendre dans l'espace d'administration de votre compte via le bouton « **Mon Profil** » accessible en cliquant sur l'icône en haut à droite de la page :

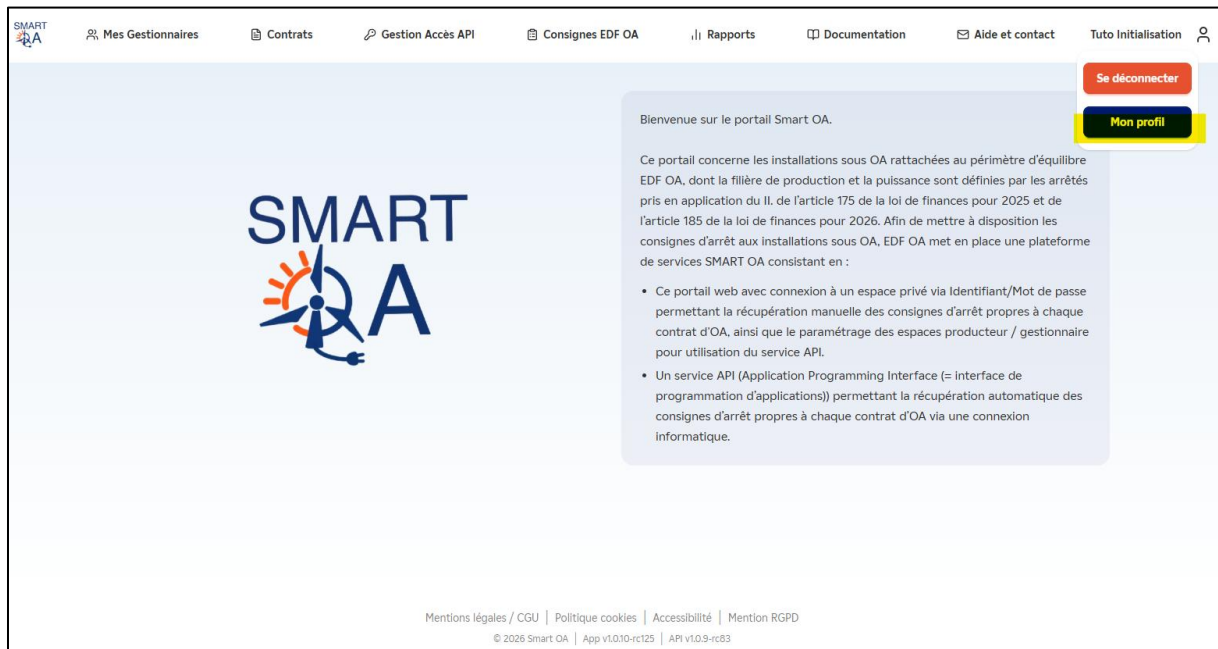


Figure 12 - Illustration de la fonctionnalité Administration via le bouton « Mon profil »

- Cliquer sur « **Configurer Application d'authentification** »

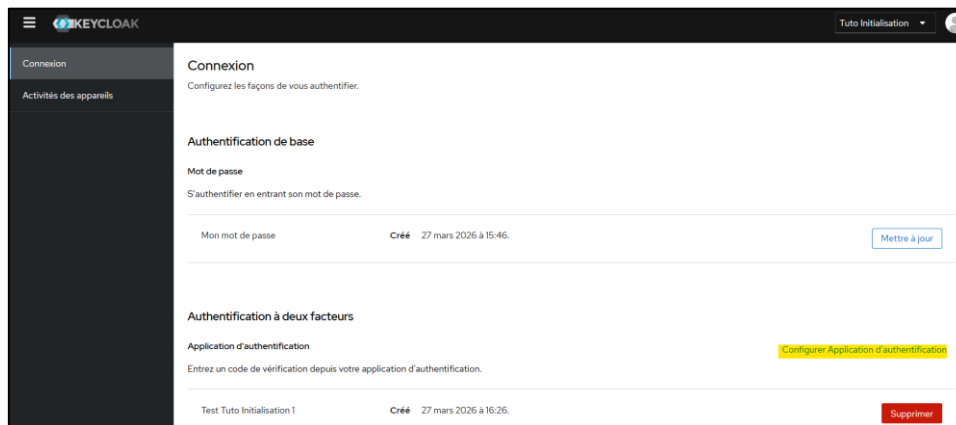


Figure 13 - Ecran de configuration de l'authentification à deux facteurs

Vous accéderez de nouveau à la page « **Configuration de l'authentification par mobile** » telle que décrite à l'étape 2 de la procédure d'initialisation :

Configuration de l'authentification par mobile

1. Installez une des applications suivantes sur votre mobile :
Microsoft Authenticator
FreeOTP
Google Authenticator
2. Ouvrez l'application et scannez le code-barres :

3. Entrez le code à usage unique fourni par l'application et cliquez sur Sauvegarder pour terminer.
Renseignez un nom d'appareil pour vous aider à gérer vos appareils OTP.

Code à usage unique *

Nom d'appareil *

☐ Se déconnecter des autres appareils

[Soumettre](#) [Annuler](#)

Figure 14 - Ecran de configuration de l'authentification par mobile



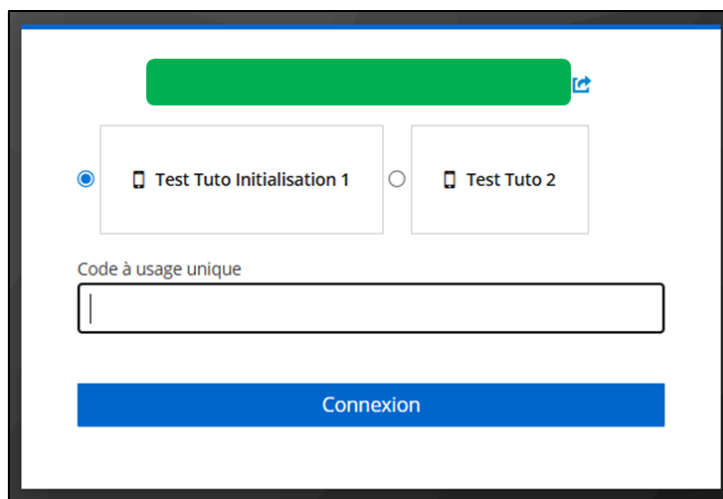
Il vous faut **impérativement** définir un nouveau nom d'appareil, distinct du premier nom qui a été indiqué lors de l'initialisation.

Vous verrez alors apparaître dans votre administration de compte 2 appareils :

Authentification à deux facteurs		
Application d'authentification		Configurer Application d'authentification
Entrez un code de vérification depuis votre application d'authentification.		
Test Tuto Initialisation 1	Créé 27 mars 2026 à 16:26.	Supprimer
Test Tuto 2	Créé 27 mars 2026 à 18:20.	Supprimer

Figure 15 - Illustration de la configuration application d'authentification

Ainsi, lors d'une nouvelle connexion au portail Smart OA, il vous sera demandé de choisir l'appareil pour vous identifier (appareil qui devra générer le code TOTP) :



4. Modification des comptes Producteurs et Gestionnaires après initialisation

4.1. Pour un compte Producteur

Cas	Comment en informer EDF OA ?	Modalités de mise en œuvre	Délais de préavis
Changement d'adresse mail identifiant d'un compte vers une nouvelle adresse mail sans compte Smart OA	Suivre le formulaire en annexe 10.1	Vous recevrez un mail d'initialisation sur la nouvelle adresse mail et vous devrez alors suivre la procédure décrite dans la partie initialisation.	8 jours minimum
Changement d'adresse mail identifiant d'un compte vers une adresse mail disposant déjà d'un compte Smart OA	Suivre le formulaire en annexe 10.1	Le rattachement est automatique à compter de la confirmation reçue de la part d'EDF OA en réponse à la demande.	8 jours minimum
Arrivée à échéance d'un contrat d'OA	Il n'est pas nécessaire d'en informer EDF OA.	Le statut du contrat dans la plateforme Smart OA figurera en « Expiré » (portail) ou « expired » (API).	NA
Résiliation anticipée d'un contrat d'OA	Il est recommandé d'en informer EDF OA en utilisant l'adresse mail smart-oa-contact-technique@edf.fr.	Les modalités seront décrites par retour de mail d'EDF OA.	8 jours minimum
Rattachement d'un contrat d'OA, qui intègre nouvellement	Répondre au formulaire transmis par EDF OA pour ce	Le rattachement est automatique à compter de	Pour les installations comprises entre

le dispositif, vers un compte Smart OA existant	contrat en indiquant la même adresse mail que celle servant d'identifiant pour le compte Smart OA existant.	l'information générale qui sera faite par EDF OA.	1 et 10 MW/MWc, se reporter au planning dédié communiqué par EDF OA.
Rattachement d'un contrat d'OA, qui intègre nouvellement le dispositif, vers un nouveau compte Smart OA	Répondre au formulaire transmis par EDF OA pour ce contrat en indiquant l'adresse mail qui servira d'identifiant pour le compte Smart OA.	Vous recevrez un mail d'initialisation sur l'adresse mail indiquée et vous devrez alors suivre la procédure décrite dans la partie initialisation.	Pour les installations comprises entre 1 et 10 MW/MWc, se reporter au planning dédié communiqué par EDF OA.

Si aucun des cas listés ci-dessus ne correspond à votre situation, veuillez-vous reporter à la partie support utilisateur.

4.2. Pour un compte Gestionnaire

Cas	Comment en informer EDF OA ?	Modalités de mise en œuvre	Délais de préavis
Changement d'adresse mail identifiant d'un compte vers une nouvelle adresse mail sans compte Smart OA	EDF OA n'intervient pas. Le Gestionnaire doit se tourner vers son Producteur afin que ce dernier réalise la démarche depuis son compte sur la plateforme (cf. partie dédiée).	Vous recevrez un mail d'initialisation sur la nouvelle adresse mail et vous devrez alors suivre la procédure décrite dans la partie initialisation.	Immédiat à partir du changement de mail réalisé par le Producteur.
Changement d'adresse mail identifiant d'un compte vers une adresse mail disposant déjà d'un compte Smart OA	EDF OA n'intervient pas. Le gestionnaire doit se tourner vers son Producteur afin que ce dernier réalise la démarche depuis son compte sur la plateforme (cf. partie dédiée).	Le rattachement est automatique à partir du changement de mail effectué par le Producteur.	Immédiat à partir du changement de mail effectué par le Producteur.
Arrivée à échéance d'un contrat d'OA	Il n'est pas nécessaire d'en informer EDF OA.	Le statut du contrat dans la plateforme Smart OA figurera en « Expiré » (portail) ou « expired » (API).	NA
Résiliation anticipée d'un contrat d'OA	Il est recommandé d'en informer EDF OA en utilisant l'adresse mail smart-	Les modalités seront décrites par retour de mail d'EDF OA.	8 jours minimum

	oa-contact-technique@edf.fr.		
Rattachement d'un contrat d'OA, qui intègre nouvellement le dispositif, vers un compte Smart OA existant	EDF OA n'intervient pas. Le gestionnaire doit se tourner vers son Producteur afin que ce dernier réalise la démarche depuis son compte sur la plateforme (cf. partie dédiée).	Le rattachement est automatique à partir de la configuration effectuée par le Producteur.	Immédiat à partir de la configuration réalisée par le Producteur.
Rattachement d'un contrat d'OA, qui intègre nouvellement le dispositif, vers un nouveau compte Smart OA	EDF OA n'intervient pas. Le gestionnaire doit se tourner vers son Producteur afin que ce dernier réalise la démarche depuis son compte sur la plateforme (cf. partie dédiée).	Vous recevrez un mail d'initialisation sur la nouvelle adresse mail et vous devrez alors suivre la procédure décrite dans la partie initialisation.	Pour les installations comprises entre 1 et 10 MW/MWc, se reporter au planning dédié communiqué par EDF OA.

5. Présentation du portail web

5.1. Procédure de connexion

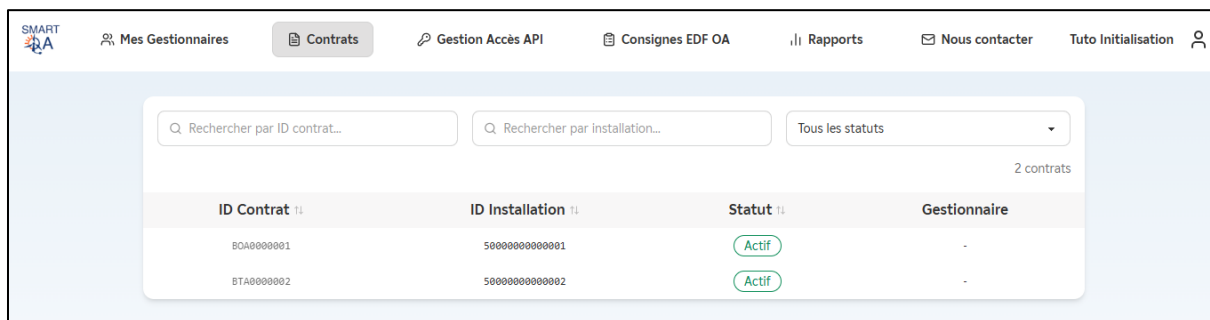
La procédure de connexion est présentée dans la partie 3.

5.2. Présentation des onglets

5.2.1. Onglet « Contrats »

L'onglet « **Contrats** » permet de visualiser les liens entre le compte et les contrats.

Les contrats sont rattachés à un compte **Producteur** tel que décrit dans la partie 3.



ID Contrat	ID Installation	Statut	Gestionnaire
BOA0000001	50000000000001	Actif	-
ETA0000002	50000000000002	Actif	-



Les installations sont identifiées par le numéro de contrat d'OA (obligation d'achat : BOXXXX ou BTXXXX) dans l'API et le portail Web. A ce jour, il n'est pas possible de personnaliser leur dénomination.

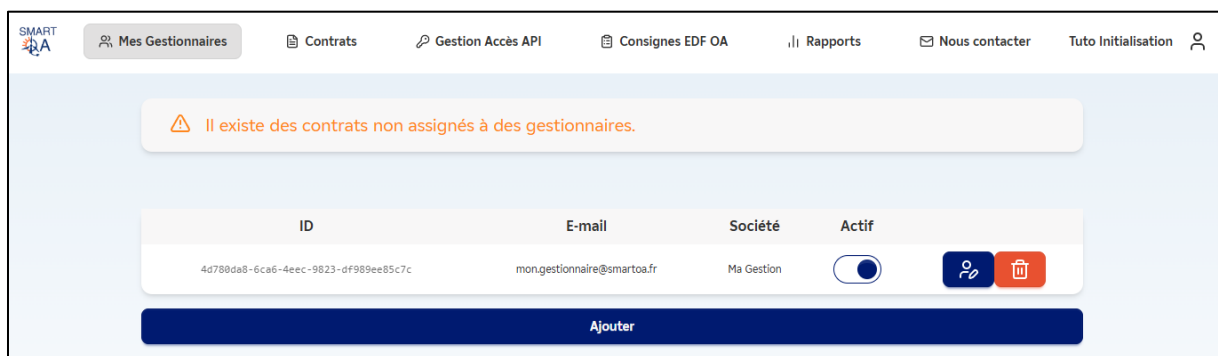
En cas de problème de rattachement de contrats, nous vous invitons à contacter le EDF OA en utilisant la partie support utilisateur de ce document.

5.2.2. Onglet « Mes Gestionnaires »

L'onglet « **Mes Gestionnaires** », accessible uniquement depuis un compte **Producteur**, permet au producteur de gérer ses gestionnaires. Les actions possibles sont :

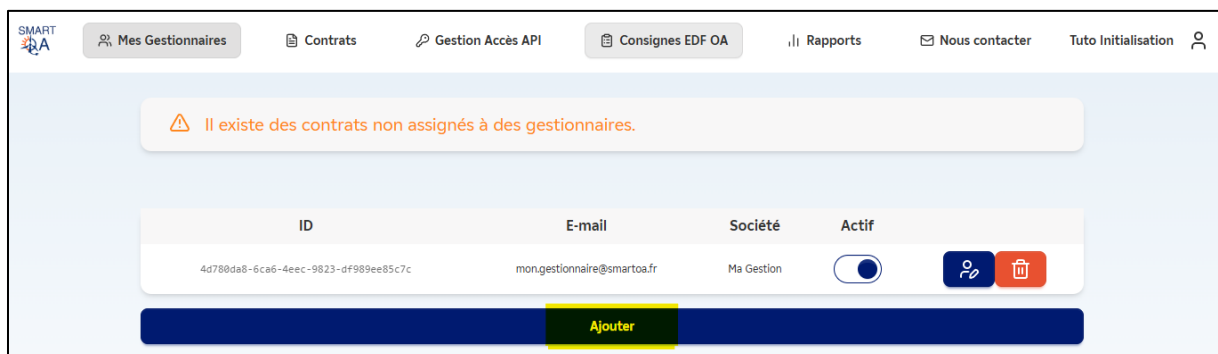
- Visualiser ses gestionnaires
- Créer, modifier ou supprimer un gestionnaire

Visualiser les gestionnaires :



Créer un gestionnaire :

- Cliquer sur le bouton « **Ajouter** »



- Remplir les champs suivants :
 - « Société » : information indicative et modifiable après la création du gestionnaire ;
 - « E-mail » qui servira d'identifiant pour le compte Gestionnaire ;
 - Sélectionner le ou les contrats à associer à ce gestionnaire (cette étape n'est pas obligatoire, vous pouvez associer à tout moment vos contrats

à un gestionnaire existant via l'action « modification d'un gestionnaire »).

Nouveau Gestionnaire
✕

Société

E-mail

Contrats

☐
Tout sélectionner

1	☒	BOA0000001	(Libre)
2	☐	BTA0000002	(Libre)

En validant, j'atteste, en tant que contact titulaire du contrat sélectionné, que j'autorise le ou les utilisateurs de cette adresse mail à se connecter avec un compte Gestionnaire à la plateforme de service Smart OA et à réaliser les actions possibles (consultation des consignes et acquittement des consignes) concernant le contrat d'OA sélectionné pour lequel je les ai autorisés.

Valider

Modifier un gestionnaire :

- Cliquer sur le bouton identifié par le symbole de modification

SMART OA

Mes Gestionnaires
Contrats
Gestion Accès API
Consignes EDF OA
Rapports
Nous contacter
Tuto Initialisation

⚠ Il existe des contrats non assignés à des gestionnaires.

ID	E-mail	Société	Actif	
4d788da8-6ca6-4eec-9823-df989ee85c7c	mon.gestionnaire@smartoa.fr	Ma Gestion	☒	✎ ✖

Ajouter

- Modifier les champs suivants :
 - « Société » : information indicative ;
 - Sélectionner le ou les contrats à associer à ce gestionnaire.



Modifier le gestionnaire

Société:

E-mail:

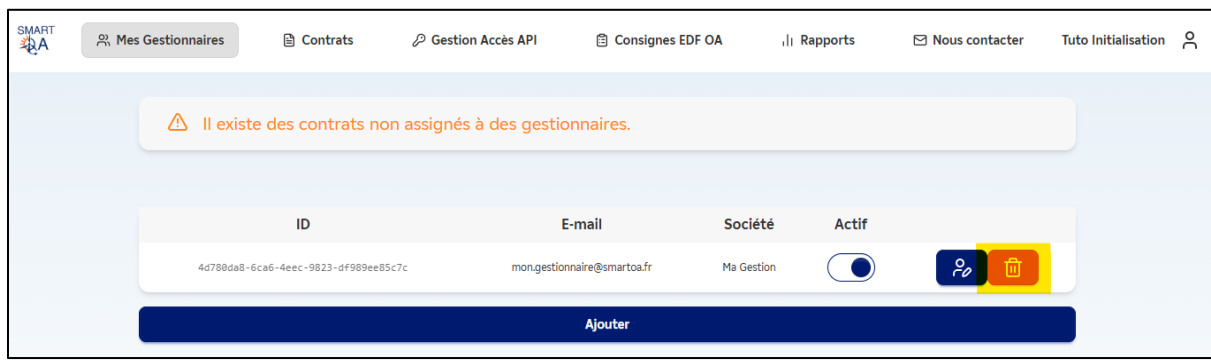
Contrats

1	☒	BOA0000001
2	☐	BTA0000002

Modifier

Supprimer un gestionnaire :

- Cliquer sur le bouton identifié par le symbole de suppression



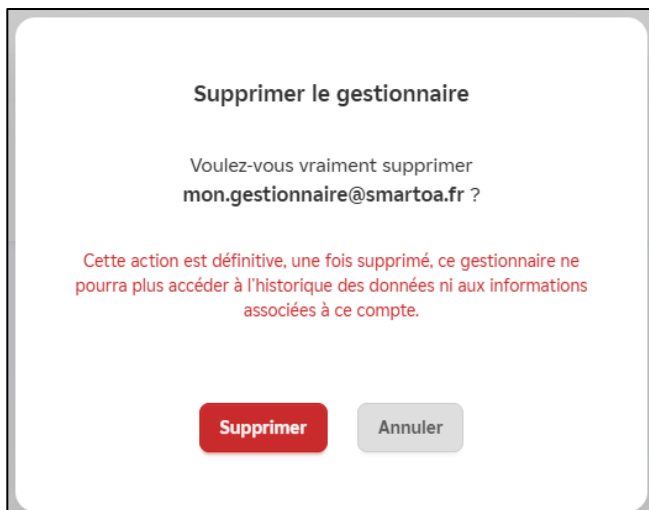
Mes Gestionnaires | Contrats | Gestion Accès API | Consignes EDF OA | Rapports | Nous contacter | Tuto Initialisation

⚠ Il existe des contrats non assignés à des gestionnaires.

ID	E-mail	Société	Actif	
4d78da8-6ca6-4eec-9823-df989ee85c7c	mon.gestionnaire@smartoa.fr	Ma Gestion	☒	 

Ajouter

- Cliquer sur le bouton « supprimer » pour confirmer la suppression



Supprimer le gestionnaire

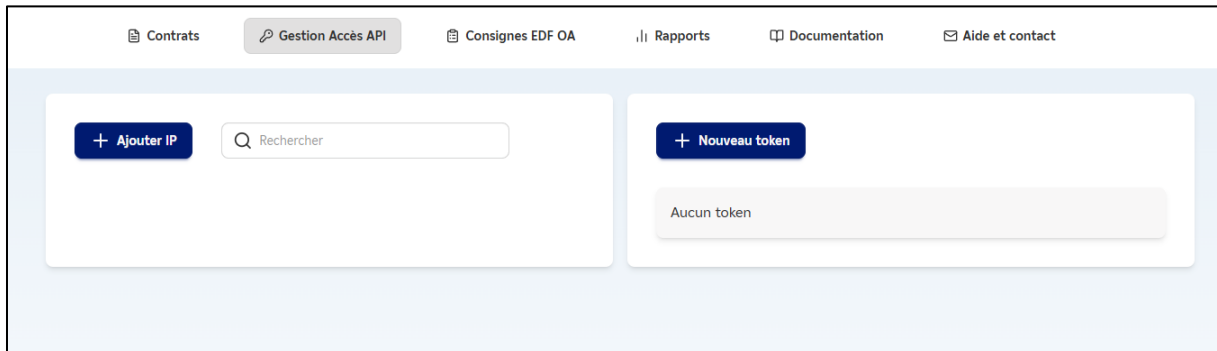
Voulez-vous vraiment supprimer
mon.gestionnaire@smartoa.fr ?

Cette action est définitive, une fois supprimé, ce gestionnaire ne pourra plus accéder à l'historique des données ni aux informations associées à ce compte.

Supprimer **Annuler**

5.2.3. Onglet « Gestion Accès API »

L'onglet « **Gestion Accès API** » permet au **Producteur** ou au **Gestionnaire** de gérer ses accès API.



Une fois authentifié au portail web Smart OA, le **Producteur** ou **Gestionnaire** peut accéder à la gestion des accès API via l'onglet « Gestion Accès API ». Pour activer les accès API, il est alors nécessaire de :

- Renseigner les **adresses IP** de son système d'information depuis lesquelles les appels API seront effectués (ceci permet d'autoriser les connexions API au service API faites par ces adresses IP) ;
 - Il n'est pas prévu de pouvoir gérer la liste des adresses IP via API.
 - La configuration des adresses IP est obligatoire pour les appels API, et seules des IP fixes peuvent être déclarées, sans possibilité de plages ou de DNS. Les IP doivent être déclarées individuellement.
- Générer le **token d'accès** à l'API qui sera à renseigner dans le header Authorization des appels API.

Authorization : Bearer <API_TOKEN>

- La création et le renouvellement des tokens peuvent se faire via le portail web, avec une durée de validité portée à 6 mois sur l'environnement opérationnel. Au bout de ce délai, l'utilisateur doit procéder au renouvellement du token pour pouvoir continuer à accéder aux données via API, via le bouton « Nouveau Token » ;
- Le renouvellement des tokens est également possible via API (cf. guide API) ;
- Le renouvellement d'un Token désactive automatiquement l'ancien.

5.2.4. Onglet « Consignes EDF OA »

Chronologie de mise à disposition des consignes et actions attendues

Les consignes sont mises à disposition tous les jours, la veille pour le lendemain, après publication des résultats du marché spot, soit vers 13h⁶ dans l'onglet « Consigne ».

En mode nominal, les consignes sont définitives une fois publiées. En cas d'incident, elles peuvent toutefois être modifiées jusqu'à 30 min avant l'heure limite d'accès au réseau (HLAR), soit jusqu'à 16h (sauf report indiqué par RTE de l'HLAR).

Les consignes ne sont plus disponibles à partir de 23h59'59 sur l'onglet « Consignes ». Elles sont alors disponibles dans l'onglet « Rapport ».

La chronologie est identique s'agissant de l'API.

Format des consignes

Les consignes sont mises à disposition en succession de plages horaires pour une journée définie en indiquant une heure de début et une heure de fin exprimée en heure locale en France avec un décalage explicité par rapport à l'UTC⁷.

- Une consigne à « 1 » signifie qu'un arrêt est demandé (« consigne d'arrêt ») ;
- Une consigne à « 0 » signifie qu'aucun arrêt n'est demandé : l'installation doit donc produire à pleine puissance (« consigne de production »).

Exemple :

```
{
  "update_date": "2026-08-11T10:18:29+02:00",
  "application_date": "2026-08-12",
  "curtailments": [
    {
      "contract_id": "BOA0000001",
      "plant_id": "5000000000000001",
      "data": [
        {
          "start_date": "2026-08-12T00:00:00+02:00",
          "end_date": "2026-08-12T04:05:00+02:00",
          "value": 1.0
        },
        {
          "start_date": "2026-08-12T04:05:00+02:00",
          "end_date": "2026-08-12T12:00:00+02:00",
          "value": 0.0
        },
        {
          "start_date": "2026-08-12T12:00:00+02:00",
          "end_date": "2026-08-12T16:05:00+02:00",
          "value": 1.0
        },
        {
          "start_date": "2026-08-12T16:05:00+02:00",
          "end_date": "2026-08-12T23:00:00+02:00",
          "value": 0.0
        },
        {
          "start_date": "2026-08-12T23:00:00+02:00",
          "end_date": "2026-08-13T00:00:00+02:00",
          "value": 1.0
        }
      ]
    }
  ]
}
```

⁶ Information à titre indicatif

⁷ Le décalage par rapport à l'heure UTC varie selon la période de l'année : +02:00 en heure d'été (ex. 2026-08-23T00:00:00+02:00) et +01:00 en heure d'hiver (ex. 2026-01-23T00:00:00+01:00).

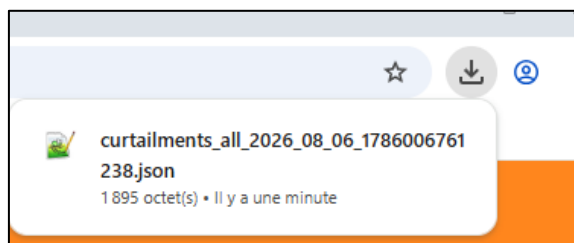
Export des consignes

Les consignes EDF OA **peuvent être exportées au format CSV ou JSON** :

- Soit en cliquant sur le bouton « Exporter toutes les consignes EDF OA » pour exporter les consignes EDF OA de tous les contrats associés à votre compte
- Soit en cochant les contrats souhaités et en cliquant sur le bouton « Exporter les consignes EDF OA sélectionnées » pour exporter les consignes EDF OA des contrats sélectionnés.



Ceci génère un fichier dans les téléchargements du navigateur.



Acquittement

L'acquittement doit être systématique, même en cas de consigne égale à zéro. Conformément à l'arrêté du 22 décembre 2025, « le producteur acquitte sa prise de connaissance de cette demande d'arrêt [...] et ajuste son programme de production en conséquence ».

L'acquittement n'impacte pas votre facturation dans le contexte réglementaire actuel.

Règles concernant l'acquittement

Pour chaque contrat, l'acquiescement doit être réalisé tous les jours.

L'acquiescement indique à EDF OA si l'ensemble des consignes de la journée peut être respecté :

- En acquiesçant « Oui » sur le portail ou « TRUE » via l'API, vous indiquez à EDF OA que vous allez respecter L'ENSEMBLE DES CONSIGNES (0 et 1) pour TOUS LES PAS DE TEMPS de la journée indiquée.
- En acquiesçant « Non » sur le portail ou « FALSE » via API, vous indiquez à EDF OA que vous n'allez PAS respecter AU MOINS UNE CONSIGNE (0 ou 1) pour AU MOINS UN PAS DE TEMPS de la journée indiquée.

Ci-dessous quelques exemples (liste non exhaustive) :

- *Si la consigne EDF OA est « 0 » pour tous les pas de temps de la journée et si votre installation n'est pas en mesure de produire à pleine puissance durant toute la journée (maintenance sur toute ou partie de l'installation pendant toute ou partie de la journée), vous devez acquiescer « Non ».*
- *Si la consigne EDF OA est « 1 » pour certains ou tous les pas de temps de la journée et si la liaison télécom que vous utilisez pour mettre en œuvre les arrêts est indisponible, vous devez acquiescer « Non ».*
- « Absence d'acquiescement » = vous n'avez acquiescé ni « Oui/True » ni « Non/False », vous ne donnez aucune information à EDF OA sur le fait que vous allez respecter ou non les consignes (0 et 1) pour la journée indiquée, et le statut « Absence d'acquiescement » apparaît.

L'acquiescement est obligatoire et doit être réalisé avant l'heure limite d'accès réseau (HLAR) définie en mode nominal à 16h30 (sauf report indiqué par RTE).

L'acquiescement n'est possible que pour l'ensemble des consignes pour une journée. Il n'est pas possible d'acquiescer différemment par plages horaires pour une journée.

Depuis le 4 mai 2026, il est possible pour le producteur d'acquiescer lui-même sa consigne quand bien même il a désigné un gestionnaire.

L'acquiescement pris en compte est le dernier saisi dans la plateforme Smart OA, qu'il ait été effectué via l'API ou le portail web, et qu'il ait été effectué depuis un compte Producteur ou Gestionnaire.

Réalisation de l'acquiescement

L'acquiescement peut être réalisé soit :

- Via l'API en utilisant la ressource disponible dans le Guide API,
- Via l'onglet « Consignes » du portail.



Consignes mises à disposition par EDF-OA

Date d'application: 07/08/2026
Dernière modification: 06/08/2026 10:45:14

Filtrer par statut: Tous

Exporter les consignes EDF OA sélectionnées | Exporter toutes les consignes EDF OA | Format d'export: JSON | CSV

Tout sélectionner	Consigne	Contrat	Gestionnaire	Acquittements (Oui / Non / Absence)	Date Acquittement	Source	Acquitté par
☒	c5a612e7-ddee-41d6-95ab-298897f06d2f	BOA0000001	mon.gestionnaire@smartoa.fr	Absence d'acquittement	-	-	-
☐	c5a612e7-ddee-41d6-95ab-298897f06d2f	BTA0000002	-	Absence d'acquittement	-	-	-

Acquitter "Oui" | Acquitter "Non"

5.2.5. Onglet « Rapports »

L'onglet « **Rapports** » du portail **Smart OA** met à disposition des utilisateurs un ensemble de vues permettant de **suivre et analyser les consignes EDF OA** ainsi que les **acquittements réalisés**, sur une période donnée.

Il s'appuie sur deux modes de consultation complémentaires :

- Une **vue synthétique**,
- Une **vue détaillée**.

5.2.6. Vue synthétique

La vue synthétique propose une vision consolidée des consignes EDF OA et des acquittements.

Depuis cette vue, l'utilisateur peut :

- Définir une date de début et une date de fin ;
- Effectuer une recherche par identifiant (producteur ou gestionnaire) ou numéro de contrat ;
- Exporter l'ensemble des consignes EDF OA au format JSON selon les critères de recherche saisis ;
- Exporter l'ensemble des acquittements au format JSON selon les critères de recherche saisis.

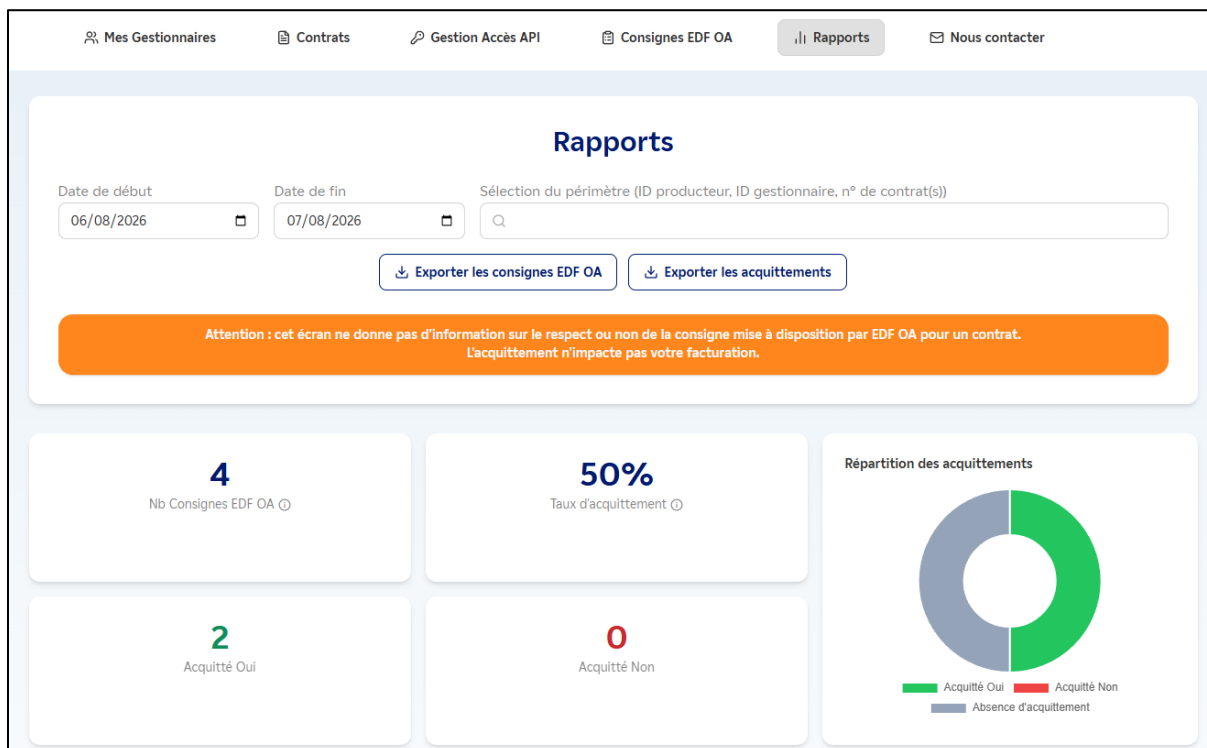
Cette vue présente notamment :

- Le nombre de consignes EDF OA ;
- Le nombre d'acquittements « Acquitté Oui » ;
- Le nombre d'acquittements « Acquitté Non » ;

- Le taux d'acquittement global.

Des graphiques complètent cette synthèse :

- Répartition des acquittements (Acquitté Oui, Acquitté Non et Absence d'acquittement).



5.2.7. Vue détaillée par producteur, gestionnaire et contrat

La vue détaillée permet une lecture détaillée et structurée des données, du niveau producteur jusqu'aux consignes individuelles.

Les informations sont présentées selon la hiérarchie suivante :

1. **Producteur**
2. **Gestionnaire** (le cas échéant)
3. **Contrat**
4. **Consignes EDF OA**

Pour chaque niveau, l'utilisateur peut consulter :

- Le nombre de contrats ;
- Le nombre de consignes associées.

Au niveau du contrat, le détail des ordres affiche notamment :

- La date de la consigne ;
- L'identifiant de la consigne ;
- Le statut de l'acquittance (Acquitté Oui, Acquitté Non et Absence d'acquittance) ;
- La date d'acquittance, le cas échéant.

Cette vue permet ainsi d'identifier précisément le traitement de chaque consigne, contrat par contrat.

Vue hiérarchique

ID producteur ↑ Nom producteur ↓

EDF ad079092-c5a7-4ea1-b5d4... 1 gestionnaire 2 contrats 4 consignes

Contrats directs

Date	Consigne	Acquittance	Date acq.
2026-08-06	f763be78-3cad-4ba1-8d56-8cdf259cc872	Absence d'acquittance	-
2026-08-07	c5a612e7-ddee-41d6-95ab-298897f06d2f	Acquitté Oui	06/08/2026 11:28:37

Ma Gestion 4d780da8-6ca6-4eec-9... 1 contrat 2 consignes

Date	Consigne	Acquittance	Date acq.
2026-08-06	f763be78-3cad-4ba1-8d56-8cdf259cc872	Absence d'acquittance	-
2026-08-07	c5a612e7-ddee-41d6-95ab-298897f06d2f	Acquitté Oui	06/08/2026 11:28:37

5.2.8. Périmètre des données selon le profil utilisateur

Les informations visibles dans l'onglet Rapports dépendent du type de compte.

Compte **Producteur**

Le producteur dispose d'une vision complète de ses contrats, qu'ils soient :

- Gérés directement,
- Rattachés à un gestionnaire.

Il peut consulter :

- L'ensemble des consignes EDF OA,
- Tous les acquittements réalisés,
- Aussi bien dans la vue synthétique que dans la vue détaillée.

Compte **Gestionnaire**

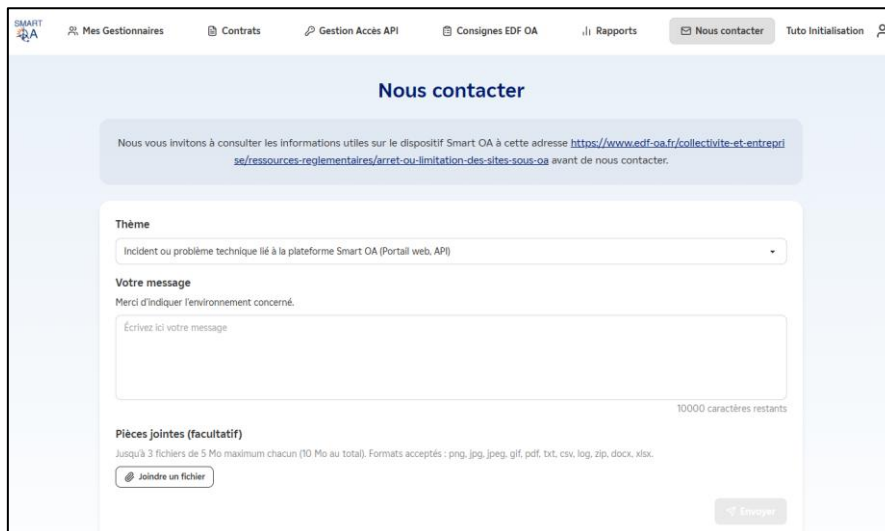
Le gestionnaire accède uniquement aux contrats rattachés à son compte.

Les données affichées (indicateurs, graphiques, listes et exports) sont strictement limitées :

- Aux contrats dont il a la gestion,
- Aux consignes EDF OA et acquittements associés à ces contrats.

5.2.9. Onglet « Aide et contact »

L'onglet « **Aide et contact** » permet au **Producteur** ou au **Gestionnaire** d'écrire à EDF OA via un formulaire, en sélectionnant au préalable le thème correspondant à sa demande.



Nous contacter

Nous vous invitons à consulter les informations utiles sur le dispositif Smart OA à cette adresse <https://www.edf-oa.fr/collectivite-et-entreprise/ressources-reglementaires/arret-ou-limitation-des-sites-sous-oa> avant de nous contacter.

Thème

Incident ou problème technique lié à la plateforme Smart OA (Portail web, API)

Votre message

Merci d'indiquer l'environnement concerné.

Écrivez ici votre message

10000 caractères restants

Pièces jointes (facultatif)

Jusqu'à 3 fichiers de 5 Mo maximum chacun (10 Mo au total). Formats acceptés : png, jpg, jpeg, gif, pdf, txt, csv, log, zip, docx, xlsx.

Joindre un fichier

Envoyer



EDF OA recommande l'utilisation de ce formulaire pour communiquer avec EDF OA sur une problématique technique sur les environnements de test ou opérationnel de la plateforme.

5.2.10. Onglet « Documentation »

L'onglet « **Documentation** » du portail **Smart OA** met à disposition des utilisateurs le guide d'utilisation du portail Smart OA et le guide d'utilisation API Smart OA.

6. Présentation de l'API

Les API font l'objet d'un guide de présentation spécifique, disponible dans l'onglet Documentation ainsi que sur le site EDF OA (<https://www.edf-oa.fr/collectivite-et-entreprise/ressources-reglementaires/arret-ou-limitation-des-sites-sous-oa>).

7. Support utilisateurs

7.1. Problèmes techniques

EDF OA met en place un support utilisateur dédié disponible 7j/7j de 9h à 18h pour **traiter les demandes liées aux problèmes techniques et aux incidents** pouvant être rencontrés par les utilisateurs sur le portail web ou sur l'API, dans l'environnement de test et dans l'environnement opérationnel.

Ce support peut être contacté :

- Via le **formulaire de contact** présent sur le portail web Smart OA : celui-ci permettra de catégoriser votre demande plus précisément et faciliter/accélérer le traitement de votre demande ;
- Via le téléphone : **+33 (0)1 43 69 45 89**.

7.2. Pour toute autre demande

Pour toute autre demande :

- Si elle concerne le dispositif Smart OA (réglementation, rattachement de contrats, fourniture des mails pour l'initialisation des comptes, etc.), EDF OA met à disposition la BAL smart-oa-contact-technique@edf.fr.
- Si elle concerne la facturation : nous vous invitons à prendre contact avec votre contact habituel oa-multifilières@edf.fr.



EDF OA rappelle que toutes les informations disponibles sont à retrouver à la page suivante : <https://www.edf-oa.fr/collectivite-et-entreprise/ressources-reglementaires/arret-ou-limitation-des-sites-sous-oa>.

EDF OA est amené à utiliser l'adresse mail utilisée comme identifiant utilisateur de la plateforme pour transmettre des informations (mise à jour, indisponibilité par exemple). Nous vous invitons à regarder régulièrement cette boîte mail ainsi que les courriers indésirables.

8. Traitement des données personnelles

Vos données personnelles

En conformité avec le règlement n°2016/679 (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, des données personnelles vous concernant sont recueillies pour l'exécution de votre contrat par EDF SA, Responsable de traitement, au travers des moyens suivants :

- formulaires « aide et contact » de la plateforme Smart OA ;
- service d'accueil téléphonique destiné aux utilisateurs de la plateforme Smart OA : +33 (0)1 43 69 45 89 ;
- adresse mail utilisée pour répondre aux formulaires "aide et contact" saisis par les utilisateurs via la plateforme Smart OA en cas de question technique concernant la plateforme Smart OA : smart-oa-hotline@edf.fr⁸;
- adresse mail mise à disposition des utilisateurs de la plateforme Smart OA en cas de question autres que techniques concernant la plateforme Smart OA : smart-oa-contact-technique@edf.fr.

Traitement des données recueillies

Vos données personnelles sont traitées par EDF SA, et par ses sous-traitants habilités lorsqu'elles sont nécessaires à la réalisation des missions qui leur sont confiées. Les données collectées sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre demande et pour permettre les échanges nécessaires à son suivi.

Exercice des droits

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition, de limitation et d'effacement de vos données personnelles.

Exercice via : smart-oa-contact-technique@edf.fr.

Pour toute question, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) :

- Mail : informatique-et-libertes@edf.fr

Adresse : EDF – Délégué à la protection des données, Tour EDF, 20 place de la Défense, 92050 Paris La Défense CEDEX.

Vous avez le droit de saisir la CNIL.

9. Stockage des données historiques sur la plateforme

Les données historiques restent accessibles depuis la plateforme a minima 5 ans.

En cas d'inaccessibilité ou de besoin spécifique, nous vous invitons à contacter EDF OA via l'adresse mail smart-oa-contact-technique@edf.fr.

⁸ Cette adresse mail est utilisée pour échanger avec les utilisateurs de la plateforme Smart OA après la saisie d'un formulaire « aide et contact ». Aucune réponse ne sera apportée aux messages adressés directement à cette adresse mail par un utilisateur de la plateforme Smart OA.

10. ANNEXES

10.1. Procédure de changement d'adresse compte Producteur

Modèle de message électronique à utiliser pour adresser votre demande de modification d'adresse mail utilisateur de la plateforme Smart OA

A lire avant utilisation

Ce modèle comporte deux options selon votre situation :

Option 1 – Je suis titulaire du/des contrats concernant ma demande

Option 2 – Je suis le représentant du titulaire du/des contrats concernant ma demande

Utilisation des modèles :

- Les champs surlignés en jaune sont à renseigner par le demandeur.
- Aucune demande ne pourra être prise en compte en l'absence des pièces jointes mentionnées dans le document.
- Ce mail est à envoyer avec les justificatifs indiqués à l'adresse : smart-oa-contact-technique@edf.fr.

Option 1 : Je suis titulaire du/des contrats concernant ma demande

Emetteur : le nouveau contact « titulaire » du/des contrats

Destinataire : smart-oa-contact-technique@edf.fr

Objet : Modification d'identifiant pour l'accès au compte producteur de la plateforme Smart OA / Contrat BOA XXX (indiquer au moins un numéro de contrat)

Bonjour,

Je suis le nouveau contact « titulaire » de la société XXXX immatriculée sous le numéro SIREN YYYY pour le/les contrats d'OA listés ci-dessous :

BAOXXX
BAOXXX
BAOXXX

Je souhaite modifier l'adresse mail servant d'identifiant pour la connexion à l'espace Producteur de la plateforme Smart OA lié à ce/ces contrats.

- Ancienne adresse mail : xxx@xx.xx
- Nouvelle adresse mail : xxx@xx.xx
- Merci de saisir de nouveau la nouvelle adresse souhaitée : xxx@xx.xx

Je souhaite que la modification prenne effet à partir du XX/YY/20ZZ.

! Attention, délai minimum de 8 jours à partir de l'envoi du présent message et des justificatifs nécessaires

Je demande cette modification pour la raison suivante :

J'appartiens à la société titulaire du/des contrats d'OA précités. Je joins à ce message le Kbis de la société titulaire du/des contrats d'OA précités.

Cordialement,

Nom du nouveau contact « titulaire ».

Pièces jointes : le Kbis de la société titulaire du/des contrats d'OA précités.

Option 2 : Je suis le représentant du titulaire du/des contrats concernant ma demande

Emetteur : le représentant du titulaire du/des contrats (société tiers mandatée par le titulaire)

Destinataire : smart-oa-contact-technique@edf.fr

Objet : Société tiers - Modification d'identifiant pour l'accès au compte producteur de la plateforme Smart OA / Contrat BOA XXX (indiquer au moins un numéro de contrat)

Bonjour,

Le titulaire du/des contrats d'OA listés ci-dessous est la société XXXX immatriculée sous le numéro SIREN YYYY.

BAOXXX
BAOXXX
BAOXXX

Je souhaite modifier l'adresse mail servant d'identifiant pour la connexion à l'espace Producteur de la plateforme Smart OA lié à ce/ces contrats.

- Ancienne adresse mail : xxx@xx.xx
- Nouvelle adresse mail : xxx@xx.xx
- Merci de saisir de nouveau la nouvelle adresse souhaitée : xxx@xx.xx

Je souhaite que la modification prenne effet à partir du XX/YY/20ZZ.

! Attention, délai minimum de 8 jours à partir de l'envoi du présent message et des justificatifs nécessaires

Je demande cette modification pour la raison suivante :

J'appartiens à une société représentant le titulaire du/des contrats d'OA précités.

Je joins à ce message :

- le Kbis du titulaire du/des contrats d'OA précités
- le Kbis de ma société
- un mandat signé entre le titulaire du/des contrats d'OA précités et ma société⁹

Cordialement,

Nom du représentant de ma société.

Pièces jointes :

- ***le Kbis du titulaire du/des contrats d'OA précités***
- ***le Kbis du représentant du titulaire***
- ***un mandat signé entre le titulaire du/des contrats d'OA précités et le représentant du titulaire (voir modèle ci-dessous)***

⁹ Voir modèle de mandat en fin de document

Modèle de mandat

A rédiger sur papier à en-tête de la société titulaire du contrat d'achat

MANDAT DE REPRESENTATION POUR UN CONTRAT D'ACHAT D'ELECTRICITE

Entre les soussignés :

La Société : *nom, raison sociale, capital social, Siren, adresse siège social*, représentée par *nom, fonction du représentant*,

dûment habilité(e) à cet effet

ci-après désigné(e) par « Le Mandant », d'une part,

et

La Société : *nom, raison sociale, capital social, Siren, adresse siège social*, représentée par *nom, fonction du représentant*,

dûment habilité(e) à cet effet

ci-après désigné(e) par « Le Mandataire », d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Par le présent mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, et à lui seul, d'effectuer, en son nom et pour son compte, pour les sites ci-dessous désignés :

Numéro de contrat de l'installation	Nom du titulaire du contrat	Adresse de l'installation
<i>Une ligne pour chaque installation</i>		

☐ la création et la gestion de l'accès "producteur" sur la plateforme SMART-OA, en vue de la désignation des "gestionnaires" autorisés à accéder aux consignes d'arrêt de la production. Ceci intervient en réponse aux exigences prévues au paragraphe II de l'article 175 de la loi de finances pour 2025 modifié par l'article 185 de la loi de finances pour 2026, relatives à la mise en œuvre des dispositifs d'interruption de production.

Fait en trois exemplaires originaux, dont un est remis à chacun des signataires qui reconnaît en avoir reçu communication, et un à EDF OA.

A

Pour le Mandant,
Prénom NOM :

Date de signature :

Signature et Cachet

Pour le Mandataire,
Prénom NOM :

Date de signature :

Signature et Cachet